
Rapport annuel

Montségur Patrimoine

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1^{er} Janvier 2022 au 30 Décembre 2022

Table des matières

Acteurs	3
Informations générales	3
Commentaire de gestion	5
Politique ESG de Montségur Finance.....	6
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR).....	6
Informations spécifiques	7
Informations sur la rémunération	7
Evènement intervenus au cours de la période	8
Rapport du commissaire aux comptes	9
Rapport comptable au 31 décembre 2022	12

Acteurs

Société de gestion :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Commercialisateur :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Centralisateur par délégation :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Commissaire aux comptes :	GESTIONPHI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

Informations générales

Forme juridique :

Fonds commun de placement

L'objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite 30% Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70% Ester capitalisé par le biais d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actif. La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.

Stratégie d'investissement :

Le FCP a pour stratégie une gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi sur les marchés actions et bénéficiant d'un coussin amortisseur contre les fortes baisses de marché, en contrepartie d'une espérance de rendement moins élevée. Une part significative de l'actif sera investie sur les marchés de taux.

Après prise en compte des instruments financiers dérivés, le fonds respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- Actions : de 0 à 60 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations et de tous les secteurs d'activité.

1) 60 % maximum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne.

2) 20 % maximum sur les marchés des actions hors de l'Union Européenne (dont émergents).

- Obligations et titres de créance en direct ou via des OPC : de 0 à 100 % sur les instruments de taux de toutes zones géographiques, devises et notations, émis par des émetteurs souverains, du secteur public ou privé. La poche est gérée de manière discrétionnaire et respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

1) 50 % maximum d'émissions ou d'émetteurs qui ne seront notés par aucune des trois principales agences de notation ou qui seront notés « High Yield » par ces mêmes agences simultanément. Les émetteurs et émissions ayant fait l'objet d'une dégradation postérieure à leur acquisition ne sont pas intégrés à cette poche mais ne pourront représenter plus de 20 % de l'actif.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 4.

Exposition de 0 % à 100 % au risque de change sur des devises intra Union Européenne et de 0 % à 20 % au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :

- Actions,

- Titres de créances et instruments du marché monétaire, obligations de toute nature (hors obligations convertibles),

- Jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30 % en Fonds d'Investissement à Vocation

Générale de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- Ces OPC pourront prendre la forme d'ETF (« Exchanged Traded Fund »).

Le Fonds pourra investir dans des OPCVM gérés par MONTSEGUR FINANCE. Le FCP pourra également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ou optionnels utilisés à titre de couverture face aux risques d'action, de taux et de change,
- Dépôts et emprunts d'espèces.

Le fonds est un fonds de capitalisation.

**Durée de placement
recommandée :**

Supérieure à 5 ans.

Commentaire de gestion

2022 : Année morose pour les marchés

Alors que 2021 sonnait le glas de la crise sanitaire et la réouverture progressive des économies, l'année 2022 aura été mouvementée du fait du retour du risque géopolitique et de l'inflation.

L'invasion des troupes russes en Ukraine a marqué le retour de la guerre aux portes de l'Europe. L'annonce de V. Poutine de vouloir annexer par la force des régions ukrainiennes a soulevé l'indignation d'une grande partie de la communauté internationale qui a assuré un soutien militaire et financier à l'Ukraine. En parallèle, les sanctions occidentales envers la Russie, visant à affaiblir et faire plier le dirigeant russe se sont multipliées. Cette guerre aura par ailleurs mis en exergue la dépendance de l'Europe au gaz russe.

Par ailleurs, les tensions sino-américaines au sujet de Taïwan ont été ravivées avec la visite de la présidente de la Chambre des Représentants, Nancy Pelosi. Alors que Pékin considère Taïwan comme une partie de son territoire à réunifier, les enjeux pour les Etats-Unis sont immenses à la fois sur le plan géopolitique et sur le plan économique pour la fabrication des semi-conducteurs. Le gouvernement américain a d'ailleurs annoncé plusieurs mesures visant à limiter l'accès de la Chine à certaines technologies, notamment à usage militaire.

Les conflits géopolitiques ont aggravé les tensions inflationnistes, provoquant une violente hausse des prix de l'énergie, des céréales alors que les chaînes d'approvisionnement n'étaient pas encore pleinement rétablies et que la Chine ne parvenait pas à sortir de la crise sanitaire.

Le choc inflationniste a obligé les banquiers centraux à accélérer leur calendrier de resserrement monétaire tout en veillant à préserver la croissance et la stabilité des marchés financiers.

Les tensions inflationnistes ont ainsi provoqué une violente remontée des taux et mis la « Zone euro » face à un risque de fragmentation entre les Etats. Face à la situation, C. Lagarde a annoncé en urgence la mise en place d'un outil anti-fragmentation pour limiter les écarts de rendements entre les pays cœurs et les pays périphériques de la Zone euro, notamment l'Italie.

L'aggravation de la balance commerciale a également mis à mal l'euro qui est tombé sous sa parité avec le dollar aggravant encore les tensions inflationnistes.

Dans un environnement particulièrement volatile, Montségur Patrimoine (part I) affiche une performance de -5,3 % en 2022.

Le fonds a débuté l'année avec une exposition aux actions de 32 %. Cette exposition a progressivement été réduite jusqu'à atteindre 23% mi-juillet pour atteindre 12,5% en fin d'année. La lourde chute des marchés financiers à la suite de la déclaration de guerre de V. Poutine le 24 février a en effet permis d'accéder à des points d'entrée sur certaines valeurs.

On retrouve ainsi le titre Exxon et GTT dans les principaux contributeurs positifs de la poche actions. A l'inverse, les valeurs de croissance comme Sika ou Infineon ont contribué négativement à la performance, pénalisées par la remontée des taux d'intérêts.

La hausse des rendements a permis de voir émerger des opportunités sur le segment obligataire qui affichait jusque-là des rendements peu attrayants. Les obligations privées américaines de qualité Investment Grade chutent ainsi de 17,9% tandis que le recul en Europe se limite à 13,7%. Notre exposition au marché du crédit est ainsi passé de 34% à 70% sur l'année 2022.

Ce segment constitue ainsi le principal contributeur négatif à la performance du fonds. On notera pourtant les performances positives du tracker high yield européen et du tracker sur les obligations américaines.

Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations spécifiques

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation :

Les actifs étant inférieurs à 500 K€, ils ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration « article 173 » au titre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global :

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :
MONTSEGUR PATRIMOINE

31/12/2022

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2022 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe (K€)	Primes 2022 (K€)
Dirigeants	360	33,5
Gestion / Marketing / Commercial	462	127
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	334	46
TOTAL	1 158	206.5

Evènements intervenus au cours de la période

- 01/01/2022 : Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif à l'objectif de gestion
- 01/01/2022 : Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif à l'indicateur de référence dans le cadre du changement d'indicateur, auparavant : 30 % STOXX Europe 600 Net Return + 70 % EONIA capitalisé, dorénavant : 30 % Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % Ester capitalisé
- 01/01/2022 : Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la stratégie d'investissement au regard des dispositions du règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR . Le fonds relève de l'article 8
- 01/01/2022 : Caractéristiques de gestion : Ajout du risque opérationnel et du risque lié aux critères extra-financiers (ESG) dans le profil de risque

- 01/01/2022 : Caractéristiques de gestion : Mise à jour du risque en matière de durabilité au profil de risque
- 01/01/2022 : Caractéristiques parts (hors frais) : Mise à jour du paragraphe relatif aux modalités de souscription et rachat
- 01/01/2022 : Caractéristiques juridiques : Ajout d'une précision quant aux modalités de calcul de la valeur liquidative en cas de jour férié ou de fermeture de la Bourse de Paris
- 01/01/2022 : Frais : Mise à jour du paragraphe descriptif relatif à la commission de surperformance, afin de prendre en compte les dernières orientations de l'ESMA
- 25/05/2022 : Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'objectif de gestion, afin d'intégrer la mention suivante par le biais d'une gestion active et discrétionnaire de son allocation d'actif
- 25/05/2022 : Caractéristiques de gestion : Ajout d'un paragraphe relatif au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie. Le fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental
- 25/05/2022 : Caractéristiques de gestion : Ajout d'une mention dans le paragraphe sur les titres de créances précisant que le fonds peut intervenir sur les obligations de toute nature (hors obligations convertibles)
- 25/05/2022 : Caractéristiques de gestion : Augmentation de la fourchette d'investissement en OPC, passant de 10% à 100% pour les OPCVM et de 10% à 30% pour les FIA
- 25/05/2022 : Caractéristiques parts (hors frais) : Augmentation du délai de règlement/livraison, anciennement : publication de la VL à J+1 et règlement des souscriptions et rachats à J+2 , dorénavant : publication de la VL à J+2 et règlement des souscriptions et rachats à J+3
- 25/05/2022 : Frais : Augmentation des frais indirects maximum passant d'insignifiant à 1,2%
- 25/05/2022 : Frais : Suppression de la mention relative aux certificats de dépôt dans le tableau des commissions de mouvement

MONTSEGUR PATRIMOINE **Fonds Commun de Placement**

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

François BLANC

Rapport comptable au 31 décembre 2022

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	21 878 915,97	7 436 544,20
Actions et valeurs assimilées	2 762 245,13	2 697 436,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 762 245,13	2 697 436,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 159 568,92	2 257 230,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 159 568,92	2 257 230,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	1 600 769,67
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 600 769,67
Titres de créances négociables	0,00	1 600 769,67
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	16 957 101,92	881 106,83
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 957 101,92	881 106,83
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	10 051,08	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 051,08	0,00
Comptes financiers	2 135 697,85	533 385,60
Liquidités	2 135 697,85	533 385,60
Total de l'actif	24 024 664,90	7 969 929,80

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	22 219 446,20	8 032 442,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	6 724,11	-286 710,84
Résultat de l'exercice (a, b)	76 355,95	215 155,33
Total des capitaux propres	22 302 526,26	7 960 887,27
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 722 138,64	9 042,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 722 138,64	9 042,53
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	24 024 664,90	7 969 929,80

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	89 718,34	237 278,81
Produits sur obligations et valeurs assimilées	58 122,82	135 122,92
Produits sur titres de créances	34,61	469,25
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	147 875,77	372 870,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 898,14	2 545,54
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 898,14	2 545,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	145 977,63	370 325,44
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	116 257,12	124 182,29
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	29 720,51	246 143,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	46 635,44	-30 987,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	76 355,95	215 155,33

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010121137	1,28 % 1.20% TTC maximum Frais administratifs externes à la société de gestion 0.08% TTC Taux maximum 1- Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers) 2- Les frais administratifs externes à la société de gestion (à compter du 01/01/2018) : frais CAC, frais dépositaire, frais techniques de distribution (exemple plateforme mais pas rétrocessions distributeurs), frais TCC, frais délégation gestion administrative et comptable, frais audit, frais	Actif net

		juridique propres à l'OPC, frais de traduction spécifiques à l'OPC.	
I	FR0010784793	0,68 % 0.60% TTC maximum Frais administratifs externes à la société de gestion 0.08% TTC Taux maximum 1- Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers) 2- Les frais administratifs externes à la société de gestion (à compter du 01/01/2018) : frais CAC, frais dépositaire, frais techniques de distribution (exemple plateforme mais pas rétrocessions distributeurs), frais TCC, frais délégation gestion administrative et comptable, frais audit, frais juridique propres à l'OPC, frais de traduction spécifiques à l'OPC.	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010121137	1,2 % de l'actif net
I	FR0010784793	1,2 % de l'actif net

Commissions de surperformance

Part FR0010121137 C

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-

performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Part FR0010784793 I

20 % de la performance au-delà de l'indice de référence (TTC) lorsque la performance est positive et dépasse celle de l'indicateur de référence.

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence (30 % de l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 70 % de l'indice Ester, exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis) sur la période de calcul et enregistrent les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de sous-performance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture

de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPCVM.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs. Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2019.

Le fonds est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à Montségur Finance qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, ETF, warrants, obligations, droits : • 25 € France, Belgique et Pays-Bas • 55 € pour les autres Pays - OPC / FIA : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot • US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot Commission fixe par opération / transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse. Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse. Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur

contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant.

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	7 960 887,27	18 166 544,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	15 724 010,03	697 369,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-816 261,83	-11 499 665,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	282 758,27	476 052,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-272 248,76	-844 313,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-39 832,02	-17 276,49
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-566 507,21	736 034,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-141 394,94</i>	<i>425 112,27</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>425 112,27</i>	<i>-310 922,26</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	29 720,51	246 143,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	22 302 526,26	7 960 887,27

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 190 090,19	5,34
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	801 719,13	3,59
Titres participatifs	167 759,60	0,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	2 159 568,92	9,68
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 190 090,19	5,34	167 759,60	0,75	801 719,13	3,59	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	2 135 697,85	9,58	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 204 736,63	5,40	702 434,35	3,15	0,00	0,00	0,00	0,00	252 397,94	1,13
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 135 697,85	9,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	USD	USD	GBP	GBP				
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	453 351,65	2,03	232 751,71	1,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	3 814 932,02	17,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	76 355,95	215 155,33
Total	76 355,95	215 155,33

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	65 036,03	210 145,72
Total	65 036,03	210 145,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	11 319,92	5 009,61
Total	11 319,92	5 009,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	338,32	-5 508,30
Total	338,32	-5 508,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 724,11	-286 710,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 724,11	-286 710,84

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 385,79	-281 202,54
Total	6 385,79	-281 202,54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERSEXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2018	C1 PART CAPI C	32 259 438,79	247 006,110	130,60	0,00	0,00	0,00	1,85
31/12/2018	C2 PART CAPI I	3 755 293,47 17 312	31 166 128	120,49	0,00	0,00	0,00	2,44
31/12/2019	C1 PART CAPI C	315,49	197,678	135,04	0,00	0,00	0,00	-4,85
31/12/2019	C2 PART CAPI I	8 244 404,16 13 186	65 780 101	125,33	0,00	0,00	0,00	-3,74
31/12/2020	C1 PART CAPI C	960,62	556,879	129,84	0,00	0,00	0,00	-1,52
31/12/2020	C2 PART CAPI I	4 979 583,44	41 073	121,23	0,00	0,00	0,00	-0,70
31/12/2021	C1 PART CAPI C	7 807 596,13	56 793,385	137,47	0,00	0,00	0,00	-1,25
31/12/2021	C2 PART CAPI I	153 291,14 21 063	1 187 161	129,14	0,00	0,00	0,00	-0,42
30/12/2022	C1 PART CAPI C	613,91	811,996	130,17	0,00	0,00	0,00	0,44
30/12/2022	C2 PART CAPI I	1 238 912,35	10 071	123,01	0,00	0,00	0,00	1,15

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	111 207,673000	14 616 476,38
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-6 189,062000	-814 143,25
Solde net des Souscriptions / Rachats	105 018,611000	13 802 333,13
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	161 811,996000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	8 901,000000	1 107 533,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-17,000000	-2 118,58
Solde net des Souscriptions / Rachats	8 884,000000	1 105 415,07
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 071,000000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0010121137 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,28
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	112 642,44
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	25,84
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0010784793 C2 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,68
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 588,84
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	SRD et règlements différés	10 051,08
Total des créances		10 051,08
Dettes	SRD et règlements différés	1 704 856,73
Dettes	Frais de gestion	17 281,91
Total des dettes		1 722 138,64
Total dettes et créances		-1 712 087,56

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTFEUILLE	21 878 915,97	98,09
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 762 245,13	12,39
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 159 568,92	9,68
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	16 957 101,92	76,02
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	10 051,08	0,05
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-1 722 138,64	-7,72
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 135 697,85	9,58
DISPONIBILITES	2 135 697,85	9,58
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	22 302 526,26	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux
TOTAL Actions & valeurs assimilées					
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					
TOTAL Actions & valeurs ass. négo. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					
TOTAL ALLEMAGNE					
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM			EUR	8 500	
DE0007236101 SIEMENS			EUR	1 913	
TOTAL FRANCE					
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	1 828	
FR0000120578 SANOFI			EUR	2 714	
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	230	
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	1 800	
FR0000127771 VIVENDI			EUR	23 138	
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ			EUR	1 927	
FR0011981968 WORLDLINE			EUR	5 188	
TOTAL ROYAUME UNI					
GB0009895292 ASTRAZENCA			GBP	1 840	
TOTAL PAYS-BAS					
NL0011821202 ING GROEP			EUR	17 923	
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					
US30231G1022 EXXON MOBIL			USD	1 945	
US5949181045 MICROSOFT			USD	1 129	
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées					
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé					
TOTAL AUTRICHE					
XS2250987356 LENZING AG HYBRID PNC5 5,75% PP 07/12/2020 31/12/2050			EUR	1	
TOTAL FRANCE					
BE0002286558 ARGAN 3,25%17-040723	04/07/2017	04/07/2023	EUR	1	3,25
FR0013201084 VERITAS 1,25%16-070923 STD AL	07/09/2016	07/09/2023	EUR	2	1,25
FR0013220399 VIVENDI 1,125%16-241123	24/11/2016	24/11/2023	EUR	2	1,125
FR0013354297 NEXANS 3,75%18-080823	08/08/2018	08/08/2023	EUR	2	3,75
TOTAL LUXEMBOURG					
XS1730873731 ARCELORMITTAL 0,95%17-170123	04/12/2017	17/01/2023	EUR	200	0,95
TOTAL PORTUGAL					
PTGALLOM0004 GALP ENERGIA 1%17-150223	15/11/2017	15/02/2023	EUR	2	1,00
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé					
TOTAL FRANCE					
FR0013323672 BPCE TV18-230323	23/03/2018	23/03/2023	EUR	4	
TOTAL ROYAUME UNI					
XS1787278008 CREDIT AGRICOLE TV18-060323	06/03/2018	06/03/2023	EUR	4	
TOTAL Titres participatifs					
TOTAL FRANCE					
FR0000140014 RENAULT TPA 83-84	03/10/1983	31/12/2050	EUR	620	

	31/12/2021	31/12/2020	2019
TOTAL Titres d'OPC			
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			
TOTAL IRLANDE			
IE000L2TO2T2 ISHS EURO CO EUR AC	EUR	73	
IE00BKKKWJ26 ISH.US.CORP.BD ACC.ESG ETF	USD	48	
TOTAL LUXEMBOURG			
LU1285960032 L.ESG US CORP.BD ETF MH TO EUR	EUR	2	
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			
TOTAL FRANCE			
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR		
FR0013373206 CM-AM SHORT TERM BONDS (IC)	EUR	18,31	
TOTAL IRLANDE			
IE00098ZGGO6 ISHS USD COR USD-AC	USD	39	
IE00BJK55C48 ISHS E.HI.YI.CORP BD UCITS ETF	EUR	42	
IE00BYZTVV78 ISHS CORP BD EUR	EUR	50	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON (selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

